

## ÉCONOMIE

Le gouvernement veut revoir à la baisse les tarifs d'achat de l'électricité produite par les installations solaires, à compter du 1<sup>er</sup> février. Photo d'archives Claude Prigent



# En Bretagne, des dizaines de projets solaires menacés

Le gouvernement prévoit de modifier un arrêté afin de faire baisser les tarifs d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Un projet qui inquiète en Bretagne, où entreprises et collectivités montent au créneau.

Guillaume Bietry

● Le solaire voit rouge. « C'est un coup de massue pour la filière », tonne François Guérin, le patron de l'entreprise rennaise See You Sun, spécialisée dans les centrales solai-

res. Pour comprendre la colère de ce chef d'entreprise breton, il faut remonter quelques années en arrière. Depuis l'envolée des prix de l'électricité liée à la guerre en Ukraine et les risques de coupure de gaz, le photovoltaïque a le vent en poupe partout dans l'Hexagone, notamment en Bretagne, où la production solaire « a été multipliée par 2,5 depuis 2015 et connaît une accélération depuis 2021 », selon l'Insee.

## Inquiétudes chez les entreprises et les collectivités

Le gouvernement pourrait, toutefois, enrayer cette belle mécanique. Au cœur du problème : le « S21 », un arrêté tarifaire qui fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations solaires de puissance inférieure ou égale à 500 kwc (\*), implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière. Le 12 février, Bercy a mis en consultation une modification de ce texte. Parmi les objectifs : revoir à la baisse les tarifs d'achat, de façon rétroac-

tive, au 1<sup>er</sup> février, juguler le développement d'une filière qui a largement dépassé ses objectifs et favoriser l'autoconsommation. Face à ce qu'elles qualifient de « moratoire », les organisations professionnelles du solaire, comme le Syndicat des énergies renouvelables et Enerplan, sont montées au créneau. Elles dénoncent « un coup d'arrêt brusque [...], mettant en risque la viabilité de centaines d'entreprises et de milliers d'emplois ». En Bretagne, l'inquiétude est palpable. « Ça va faire des ravages dans la filière », prévient Louis Maurice, le président d'OKwind, près de Vitré (35). Même son de cloche chez See You Sun, où François Guérin craint qu'avec la réforme de l'arrêté S21, « plus aucun projet ne soit viable économiquement en 2025 ». « Changer les règles du jeu, c'est remettre en question des dizaines de projets en Bretagne en faveur de la transition énergétique », alerte le dirigeant.

Les collectivités, nombreuses à investir dans des installations solai-

res, regrettent aussi les changements à venir. « Nous avons besoin de stabilité et de lisibilité, comme les chefs d'entreprise, afin de créer des filières industrielles fortes. On ne peut pas tout modifier du jour au lendemain », lance Michaël Quernez, vice-président de la région Bretagne chargé du climat et des mobilités.

## « Éviter les à-coups »

Alors que la grogne monte aussi dans la filière agricole et le bâtiment, la modification de l'arrêté S21 s'est invitée au Conseil supérieur de l'énergie (CSE). Début mars, cette instance consultative a adopté un avis modifiant substantiellement la copie du gouvernement. Davantage en phase avec l'exécutif, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a, quant à elle, recommandé des « aménagements » afin d'« éviter les à-coups ». La balle est désormais dans le camp du gouvernement.

\* Kilowatt-crête, unité utilisée pour le solaire photovoltaïque

# Nucléaire : la mise en service du premier EPR2 repoussée

● L'Élysée a évoqué, lundi, une « première mise en service » d'au moins un des six futurs réacteurs nucléaires EPR2 « d'ici 2038 », alors que l'horizon affiché jusqu'ici était 2035, à l'issue d'un conseil de politique nucléaire autour du président, Emmanuel Macron.

Lors de cette réunion, les participants ont aussi « examiné les grands principes du schéma de financement » de ce programme EPR2, précisant qu'il serait « basé sur un prêt de l'État bonifié couvrant au moins la moitié des coûts

de construction », selon un communiqué de la présidence. Vendredi, l'Élysée avait relevé que l'Union européenne avait validé le financement de la centrale tchèque de Dukovany essentiellement par un prêt de l'État à taux zéro, semblant voir une source d'inspiration. Ce modèle de financement serait assorti d'un contrat sur la production nucléaire à un prix garanti par l'État de 100 euros maximum du mégawattheure (MWh), a précisé le communiqué. L'Élysée espère désormais « finali-

ser, dans les prochaines semaines, les discussions entre l'État et EDF » et « initier rapidement les échanges avec la Commission européenne, dans la perspective d'une décision finale d'investissement d'EDF en 2026 », dernière étape cruciale avant le lancement du chantier de construction.

Le coût du programme aux conditions de 2020, initialement estimé à 51,7 milliards d'euros en 2022, est désormais évalué à 67,4 milliards et à 79,9 milliards d'euros aux conditions de 2023.



Le site de Penly (Seine-Maritime) est le premier retenu pour le lancement du programme de six nouveaux réacteurs de technologie EPR2 en France. Amaury Cornu/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

## En bref

### Audi : un plan de suppression de 7 500 emplois d'ici à 2029



Artur Widak/NurPhoto via AFP

Le constructeur Audi (groupe Volkswagen) a annoncé, lundi, un plan de suppression de 7 500 emplois d'ici à 2029 : nouvelle manifestation des difficultés du secteur automobile européen confronté à une faible demande et une concurrence croissante de fabricants chinois de modèles électriques. Ce plan prévoit de « renforcer, à la fois la compétitivité et les perspectives d'avenir d'Audi », a indiqué le P.-D.G de la marque, Gernot Döllner, dans un communiqué qui évoque « des conditions économiques se durcissant de plus en plus, la pression de la concurrence et les incertitudes politiques (qui) posent d'énormes défis à l'entreprise ».

### Pêche au thon : Carrefour attaqué en justice

Les ONG Foodwatch et Bloom ont annoncé assigner en justice le géant de la distribution Carrefour, lui reprochant un manquement à son devoir de vigilance dans son approvisionnement en thon. Ce que le groupe conteste. « Carrefour n'interdit pas les méthodes de pêche destructrices dans ses approvisionnements, n'a pas adopté de limite maximale de mercure protectrice de la santé des consommateurs et l'enseigne est, par ailleurs, incapable de démontrer que les conserves qu'elle vend sont exemptes d'abus de droits humains », tancent les associations, dans un communiqué.

### Terres rares : une usine de recyclage franco-japonaise en construction en France



Photo Lionel Le Saux

Pour échapper au monopole chinois sur les métaux stratégiques, la startup lyonnaise Carester a posé, lundi, la première pierre d'une usine de recyclage de terres rares, à Lacq (sud-ouest), pour alimenter les filières de l'automobile ou des éoliennes, avec des financements japonais et français. Objectif affiché : la souveraineté. L'usine Caremag permettra « de se doter d'une technologie sur laquelle la Chine est en position monopolistique puisqu'elle fournit 98 % du marché européen », a indiqué la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher.